

DELIBERATION DU BUREAU DU 03 AVRIL 2023 – MORBIHAN HABITAT

Le 03/04/2023 à 17h00, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 23 mars 2023.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. David ROBO M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC Mme Marie-Hélène HERRY (<i>en visioconférence</i>) à partir du point n°11 Membre excusé ayant donné pouvoir : M. Fabrice LOHER à M. Marc BOUTRUCHE	DELIBERATION N°31.BU-2023-04-03	Procuration portant sur la délégation de signature du Directeur général aux clerks des études notariales
--	--	--

Délibération du Conseil d'administration du 15 mars 2023	Autorisation de délégations de signature du Directeur général
--	---

Conformément à la délibération du Conseil d'administration en date du 15 mars 2023, le Directeur général, Erwan ROBERT, est autorisé à déléguer sa signature aux clerks des études notariales en charge des actes authentiques, relatifs aux :

- ventes de logements neufs ou anciens, de commerces ou locaux d'activité, de terrains à bâtir ou délaissés fonciers,
- aux acquisitions des fonciers compris dans le périmètre d'une concession d'aménagement,
- aux échanges fonciers entre l'OPH et des collectivités morbihannaises.

Le Conseil d'administration a délégué à cet effet au Bureau, l'autorisation de procuration du Directeur général pour chaque acte susvisé.

La procuration, annexée à la présente délibération, comporte les éléments mentionnés ci-dessous :

- les noms des parties,
- l'engagement dont il est question : actes authentiques de vente ou avant-contrat,
- le prix de la transaction,
- la désignation succincte du bien et ses références cadastrales.

La délibération générale de délégation et les procurations individuelles devront être annexées à l'acte par le notaire en charge de sa rédaction.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, autorise le Directeur général à déléguer sa signature au moyen d'une procuration aux clerks de notaire pour les actes détaillés en annexe, conformément aux principes délibérés par le Conseil d'administration du 15 mars 2023.

PROCURATION DE SIGNATURE ANNEXÉE A LA DÉLIBÉRATION DU BUREAU EN DATE DU 03 AVRIL 2023

PROCURATION N° 2023-04-03.28	Délégant : Erwan ROBERT en qualité de Directeur général de l'Office Public de l'Habitat du Morbihan « Morbihan Habitat »	Délégataire : Thibault PREVOT, Notaire assistant en l'étude KERRAND et BODIN (LOCMINE)
-------------------------------------	---	--

La présente procuration est consentie pour une durée de validité de quatre mois à compter de la date de délibération du Bureau, et est donnée pour la signature de l'acte ci-après désigné conformément au projet d'acte ou avant-contrat transmis par l'étude notariale à Morbihan Habitat :	
Type d'acte	<input checked="" type="checkbox"/> Ventes de logements neufs ou anciens, de commerces ou locaux d'activité, de terrains à bâtir ou délaissés fonciers. <input type="checkbox"/> Acquisition des fonciers compris dans le périmètre d'une concession d'aménagement. <input type="checkbox"/> Echanges fonciers entre l'OPH et des collectivités morbihannaises.
Parties à l'acte :	Acquéreur : Alain BENOIST Vendeur : Morbihan Habitat
Date prévisionnelle de signature de l'acte authentique :	21 avril 2023
Notaire rédacteur de l'acte :	Maître Philippe KERRAND
Désignation des biens vendus :	1 pavillon T4 situé 5, résidence Le Guernal – 56300 PONTIVY
Identification de la (des) parcelle(s) cadastrale(s) ou du(des) lot(s) de copropriété :	Section AA n°35
Prix de la transaction :	75 000 €
Observations particulières :	/

